

PROGRAMME OFFICIEL

Ces événements se tiennent selon les règlements et règles de procédure du
CLUB CANIN CANADIEN
Concours de Chasse pour Chiens d'Arrêt



ORGANISÉ PAR



Le 4 août 2012

Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté-Ouverte

** Concours réservé aux Griffons D'Arrêt à poil dur seulement**

Le 5 août 2012

2 Épreuves de chasse en classe

Chien Chasse Junior(FDJ)-Chien Chasse(FD)-Chien Chasse Excellent(FDX)

Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Comité Exécutif de l'AQGAPD

Président
Steve Brodeur
189,1^{er} Rang
Acton Vale
J0H 1A0
(819) 858-2042

Secrétaire
Claudette Blackburn
1115 Place Topaze
Brossard
J4W 3B6
(450) 672-8449

Trésorier
Jean Lisi
1115 Place Topaze
Brossard
J4W 3B6
(450)672-8449

Eukanuba 

COMITÉ DU CONCOURS DE CHASSE

Président du concours	Steve Brodeur
Trésorier du concours	Jean Lisi
Directeur du concours	Claudette Blackburn
Secrétaire du concours	Chantal Lafrenière

Maréchal	Claudette Blackburn
Capitaine des tireurs	Richard Parent
Responsable des oiseaux	Steve Brodeur

Juges :

Donat Thibeault	Québec, Qc
Aline Tremblay	Saguenay, Qc
Serge Dumont	Rivière-du-loup, QC

Règlements :

***Règles du C.C.C. :**

Notez bien que toutes les règles établies par le C.C.C. devront être respectées. Si un participant ou toute autre personne présente lors du concours commet une infraction, elle sera rapportée au C.C.C.. Le comité du concours de chasse du C.C.C. pourra prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

***Règlements du concours**, le concours se tiendra selon les règlements et règles de procédure du CCC pour des concours sur le terrain pour chien d'arrêt.

*** Article 17.6 du Club Canin Canadien**

Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité du concours de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le comité de Discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaire et ce dès réception d'un rapport à cet effet. Une copie de ce règlement doit être incluse et mise en évidence dans le programme officiel du Concours

*Le port du dossard et la plaquette d'identification du chien sont obligatoires.

*Le formulaire d'inscription doit être rempli en lettres moulées ou à la dactylo et accompagné de la photocopie du certificat d'enregistrement si possible.

***Les places sont limitées, le choix des participants se fera dans l'ordre de réception des fiches d'inscription.**

*L'AQGAPD n'acceptera aucune inscription et/ou annulation après la date limite.

*Les seules annulations admises seront celles d'un(e) chien(ne) blessé(e), malade, ou décédé(e).

Le propriétaire sera remboursé dans les trente (30) jours suivant l'épreuve après avoir fourni une preuve certifiée d'un vétérinaire au comité organisateur

* Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours dans les Field Dog et Field Trial

*La possibilité de juger le concours sera limitée par le coucher du Soleil.

*Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le parcours.

Date de fermeture :

Les formulaires d'inscriptions dûment remplis ainsi que le paiement total doivent être reçus par la secrétaire avant le vendredi 27 juillet 2012 à 17h00. Le paiement peut être effectué par chèque ou mandat postal à l'ordre de l' AQGAPD. (Les chèques post datés ne sont pas acceptés)

- ♦ **Le tirage au sort aura lieu le vendredi 27 juillet 2012, 19:00 heure chez la secrétaire des épreuves.** Seulement les premiers départs des participants, de la journée du concours, seront avisés par téléphone. Pour tous les autres participants, il est de votre responsabilité d'être présent sur le terrain **pour 7:30 am**, la journée du concours.

Juges :

Les juges attirés aux Concours sur le terrain pour chien d'arrêt (Field Trial) sont
Mme Donat Thibeault & M. Serge Dumont

Les juges attirés aux Épreuves de chasse pour chien d'arrêt (Field dog) sont
Mme Donat Thibeault & Mme Aline Tremblay

♦ **Oiseaux :**

Les oiseaux utilisés seront des bartavelles et/ou des colins de virginie et/ou des pigeons et/ou des faisans pour le parcours pour tous les participants. Tous les oiseaux arrêtés pourront être tirés et rapportés dans la classe ouverte sur gibier tiré. Les tirs ne seront faits que par les tireurs officiels de l'événement. Il n'y aura pas de coup de feu dans l'épreuve pour chiots

♦ **Terrain et Parcours :**

Le Concours sera tenu au terrain au 189, rang 1, Acton Vale, Qc. Le parcours sera de type « unique sans zone de gibier définie » et l'organisation se réserve la possibilité d'utiliser un second parcours sans zone de gibier définie.

Au sujet des frais supplémentaires :

Un chien non-enregistré au C.C.C. est admissible, si :

- a) il est né au Canada, il fait partie d'une portée enregistrable au C.C.C.
- b) il est né à l'extérieur du Canada, et enregistrable comme dans les registres du C.C.C.

***** Avis très important***Nouveaux règlements concernant les points et championnats au CKC**

Un droit de participation pour non-membre sera exigé pour les résidents du Canada qui ne sont pas membres du CCC.

Le droit de participation pour non-membre doit être payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné. Ce droit protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

Pour avoir droit au titre, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, le titre sera retenu et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

1. Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts. Le droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
 2. Il existe deux options pour les non-membres :
 - a) [Devenir membre du CCC](#);
 - b) Payer le droit de participation pour non-membre.
 3. Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
 4. Si un chien est la propriété exclusive de deux non-membres, un résidant au Canada et l'autre au États-Unis ou dans tout autre pays étranger, le droit sera imputé à la personne chez qui le chien réside. Si le chien réside à l'extérieur du Canada, il doit posséder un numéro ERN (inscription à l'événement).
 5. Le droit est payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné et il protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.
 6. Pour avoir droit au titre, les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
 7. Le titre sera retenu si le paiement du droit de non-participation n'est pas reçu dans un délai de 30 jours de la notification et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.
 8. Lorsqu'un titre est retenu et qu'un avis a été transmis, tout titre subséquent sera automatiquement retenu jusqu'à prochain avis.
 9. Le droit est applicable dès que le chien aura obtenu son premier titre.
- Exemple (1) : Si le chien obtient un titre en novembre, le non-membre doit payer le droit au complet ou devenir membre au cours de la même année.
- Exemple (2) : Si le chien obtient un titre en 2010, le non-membre doit choisir une des deux options offertes. Si le même chien se mérite un autre titre en 2011, le non-membre doit une fois de plus choisir une des deux options.

Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.

L'AQGAPD ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte sur une personne ou un chien ou un bien.

Accès au terrain :

Le concours se déroulera au 189, 1^{ier} rang , Acton Vale, Qc, J0H 1A0 (Steve Brodeur)

- Coordonnées GPS: 45*37'01.2``N
72*30'44.1``O
- À l'approche du terrain vous verrez des indications **POULE KORTHALS 2012**

Hébergement :

* L'hébergement sera possible en camping sur place sans service ou aux motels à proximité.

<http://www.hotellaliberte.com/>

*1 877 793-4443, 110 rue Charlotte, St-Liboire, Qc, J0H 1R0

<http://www.pagesjaunes.ca/bus/Quebec/Acton-Vale/Motel-Le-Valois/2849409.html>

*450 546-4440, 800 rue Daigneault, Acton Vale, Qc, J0H 1A0

Repas :

Le samedi et dimanche, les dîners vous seront servis à prix populaires.

*** Également, nous vous invitons à venir partager avec nous un succulent repas du cru de notre chef émérite Dominic Brisson qui nous concocte année après année des délices qui sauront flatter votre palais... Cette année, « Chop Gauloise » servies avec pomme de terre Monte-Carlo servi au coût de 20\$ par personne. ***Apportez votre vin et vos chaises!!!

Important : Veuillez indiquer sur le formulaire d'inscription votre présence au souper.

Boutique du club :

Nous allons profiter de la Poule Korthals pour ouvrir la "Boutique de l'AQGAPD"

Nous aurons à vendre des autocollants, des écussons, des chapeaux, des livres, des porte-clefs et autres.

* Tous ces articles seront identifiés à l'Association québécoise du griffon d'arrêt à poil dur.

Clinique:

Une petite clinique vous sera offerte par le Dresseur Dominique Demers. Pour plus d'informations contacter Claudette Blackburn : clbl@videotron.ca

Visiteurs :

Ceux qui désirent venir voir les compétitions seront les bienvenues. Apportez vos chaises.

Pour de plus amples informations communiquez avec Chantal Lafrenière, secrétaire
Tél. : (819) 376-3707, claf67@gmail.com

Formulaire d'inscription

-à transmettre à la secrétaire de l'événement-

Un seul chien par formulaire s'il-vous-plait

Chantal Lafrenière, 1139 Louis-Lamy, Trois-Rivières, Qc, G8V-1R7

Nom du club: Association Québécoise du griffon d'arrêt à poil dur

Date(s) du concours: Les 4 et 5 août 2012, événements débutants à 7:30 am

-4 août 2012- Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté Ouverte...60\$..... \$

*** Concours ouvert aux Griffons d'arrêt à poil dur seulement***

-5 août 2012- Chien de chasse junior (FDJ) Concours # 1.....45\$..... \$

Ouvert à tous les chiens d'arrêt Concours # 2.....45\$..... \$

-5 août 2012- Chien de chasse (FD) Concours # 1.....50\$..... \$

Ouvert à tous les chiens d'arrêt Concours # 2.....50\$..... \$

-5 août 2012- Chien de chasse par excellence (FDX) Concours # 1...60\$..... \$

Ouvert à tous les chiens d'arrêt Concours # 2....60\$..... \$

-Frais pour chiens **non** enregistré au CCC- 10.00\$..... \$

-J'inclus le montant du souper du samedi _____ personnes X 20\$..... \$

TOTAL \$

Informations chien

Nom d'enregistrement du chien : _____

Race : _____ mâle _____ femelle _____

#d'enregistrement au CCC : _____ listé _____

Date de naissance : _____ Endroit de la naissance : Canada __ Importé __

Éleveur : _____

Sire : _____ Dam : _____

*****NB: Ne pas oublier d'inclure une copie du certificat d'enregistrement *****

Information propriétaire ou agent

Propriétaires : _____ # membre CCC _____

_____ # membre CCC _____

Adresse du propriétaire : _____

Tel : _____ e-mail : _____

Nom de l'agent ou manieur : _____

Tel: _____ e-mail: _____

Adresse de l'agent ou manieur : _____

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature : _____ **Date :** _____

Eukanuba 

Je serai présent au souper samedi soir : oui . non .

Nombre de personne : _____

***** Apportez vos chaises*****

